COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL EN ACTIONS

Michel Pélieu, Président du Département des Hautes-Pyrénées a réuni le 26 avril dernier les élus de la Commission Permanente afin de voter un ensemble d'aides et de dispositifs sur plusieurs de ses compétences. Zoom sur certaines d'entre elles (liste non-exhaustive) soutenues par le Département :

SOLIDARITÉS SOCIALES

PROTECTION DE L'ENFANCE: CONVENTIONS DE FINANCEMENT 2024

Dans le cadre de ses missions de protection de l'enfance, le Département apporte un soutien financier aux établissements et structures spécialisées dans ce domaine :

- ≥ 286 456 € ont été attribués à l'association de Prévention Spécialisée (APS) pour ses actions d'éducation spécifiques destinées aux jeunes et à leurs familles.
- 205 356 € attribués à l'association Albert Peyriguère spécialisée dans l'accueil de femmes enceintes ou de mères accompagnées de jeunes enfants.
- 247 328 € attribués à au Foyer des Jeunes Travailleurs (FJT) pour ses actions d'accompagnement et d'insertion.
- > 1 015 134 € attribués à l'association de sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence
 (ADSEA) pour ses actions éducatives et d'accompagnement familial.

PREVENTIMM : LE CAMION MÉDICALISÉ MIS A DISPOSITION DANS LES DÉPARTEMENTS VOISINS

Le Département est propriétaire d'un camion médicalisé baptisé Préventimm. Ce véhicule est mis à disposition de l'Agence régionale de Santé (ARS) dans le cadre notamment de campagnes de dépistage.

Afin de répondre aux problématiques de désertification médicale, touchant l'ensemble de l'Occitanie, le Département a donné son accord pour que le camion effectue des tournées dans les territoires voisins : Haute-Garonne, Gers, Ariège. Ces actions ne pourront avoir lieu que si elles sont compatibles avec le planning programmé dans les Hautes-Pyrénées.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL EN ACTIONS

SOLIDARITÉS TERRITORIALES

AGRICULTURE: UNE AIDE POUR LES CONTROLES SANITAIRES DANS LES ÉLEVAGES

➤ 130 000 € ont été attribués au Groupement de Défense Sanitaire des Hautes-Pyrénées (GDS 65). Cet établissement mène des opérations de prévention et de contrôle sanitaire auprès des éleveurs du département.

FONDS D'AMÉNAGEMENT RURAL

Lors du vote du budget 2024, l'Assemblée départementale a voté l'attribution d'une dotation de 7,96 M € au titre du Fonds d'Aménagement Rural (FAR). Ce dispositif permet aux communes de moins de 2 000 habitants de financer une partie de leurs travaux d'aménagement.

CANTON D'OSSUN

Les communes du canton d'Ossun bénéficient d'une aide du FAR de 321 000 € dont, à titre d'exemple :

- > 50 000 € attribués à la commune d'Azereix pour des travaux de rénovation énergétique de l'école et l'extension du service d'accueil périscolaire.
- 22 500 € attribués à la commune de Benac pour la création d'un atelier communal, l'installation d'un poêle dans le logement communal et la rénovation d'un mur du cimetière.
- ▶ 17 992 € attribués à la commune de Louey pour la réalisation du goudronnage des voiries communales.

CANTON DU MOYEN-ADOUR

Les communes du canton Moyen-Adour bénéficient d'une aide du FAR de 241 000 € dont, à titre d'exemple :

- 21 271 € attribués à la commune d'Arcizac-Adour pour l'installation d'une aire de jeux.
- > 6 132 € attribués à la commune de Salle-Adour pour des travaux de rénovation énergétique et thermique de l'école.
- ▶ 1 073 € attribués au SIVOM Momères / Saint-Martin pour l'acquisition d'ordinateurs dans les écoles d'Allier et de Saint-Martin.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL EN ACTIONS

CANTON DE LA VALLÉE DE LA BAROUSSE

Les communes du canton de la Vallée de la Barousse bénéficient d'une aide du FAR de 846 000 € dont, à titre d'exemple :

- ▶ 6 648 € attribués à la commune d'Aventignan pour des fouilles archéologiques au bois de la Tigne.
- > 7 969 € attribués à la commune de Bizous pour la réfection du ponceau rue du Bignaou.
- > 22 000 € attribués à la commune de Clarens pour la réfection de la voirie communale.
- > 16 662 € attribués à la commune de Ferrère pour la construction d'une nouvelle mairie.
- 22 653 € attribués à la commune de Saint-Laurent-de-Neste pour l'installation de panneaux photovoltaïques à l'école et la création d'un espace de stationnement.

CONTACT PRESSE :

Julien COURDESSES, Relations presse Tél. : 05 62 56 78 44 - julien.courdesses@ha-py.fr

